

2. Demande d'enregistrement des dérogations spécifiques

Décisions : SC-7/1 : Dérogations spécifiques

SC-7/4 : Formulaire révisé pour la communication d'informations destinées à l'évaluation des bromodiphényléthers au titre du paragraphe 2 des parties IV et V de l'Annexe A de la Convention de Stockholm

SC-7/5 : Évaluation de l'acide perfluorooctane sulfonique, de ses sels et du fluorure de perfluorooctane sulfonyle conformément aux paragraphes 5 et 6 de la partie III de l'annexe B de la Convention

Contexte :

Conformément à l'article 4 de la Convention et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties, les Parties peuvent faire enregistrer un ou plusieurs types de dérogations spécifiques prévues à l'Annexe A ou B de la Convention. Ne peuvent bénéficier de dérogations spécifiques seules les Parties qui en ont demandé l'enregistrement par écrit au Secrétariat.

Les annexes A et B de la Convention prévoient également que les Parties peuvent :

- faire enregistrer des buts acceptables; et
- notifier au Secrétariat les articles en circulation et les intermédiaires utilisés en circuit fermé sur un site déterminé.

Les enregistrements de dérogations spécifiques et de buts acceptables, ainsi que les notifications d'articles en circulation et d'intermédiaires utilisés en circuit fermé sur un site déterminé peuvent s'effectuer sur le site Internet de la Convention, à l'adresse :

<http://chm.pops.int/Implementation/Exemptions/Overview/tabid/789/Default.aspx>

Demande :

Demande	Répondant(s)	Méthode de communication des informations	Date limite de communication des informations
Les Parties qui souhaitent faire enregistrer des dérogations spécifiques et des buts acceptables ainsi que des articles en circulation et des intermédiaires utilisés en circuit fermé sur un site déterminé sont priées de notifier le Secrétariat.	Parties	Veillez utiliser les formulaires de notification disponibles sur le site Internet de la Convention.	Aucune date limite n'est spécifiée dans la décision; veuillez communiquer les informations dès que possible.

Points de contact :

M. Gamini Manuweera (E-mail : gamini.manuweera@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8604, Fax : +41 22 917 8098) ;

M^{me} Yvonne Ewang-Sanvincenti (E-mail: yvonne.ewang@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8112, Fax : +41 22 917 8098).